

Régie des alcools de l'Ontario – Approvisionnement en technologies de l'information

J'aimerais vous parler de notre audit de **l'approvisionnement en technologies de l'information à la Régie des alcools de l'Ontario**, ou LCBO.

La LCBO est l'organisme qui contribue le plus au Trésor de l'Ontario et le plus important détaillant d'alcool au Canada.

Après les achats d'alcool, la dépense la plus importante de la LCBO se rapporte aux technologies de l'information : au total, la LCBO a consacré 624 millions de dollars aux TI ces sept dernières années.

Notre audit a permis de déterminer si les TI acquises par la LCBO l'ont été de façon financièrement avantageuse, équitable et transparente, en phase avec les lois et politiques gouvernementales.

Selon ce que nous avons constaté, il y a matière à amélioration dans la planification et la justification des approvisionnements, les évaluations du rendement des fournisseurs, ainsi que le recours aux employés contractuels.

Qui plus est, nous avons relevé que des sociétés d'experts-conseils externes ont parfois dirigé les travaux de préparation en lien avec la planification de l'approvisionnement et l'analyse de rentabilisation dans le cadre de grands projets de TI, de telle sorte que la LCBO a cédé le contrôle des prix plafonds et de la qualité des conceptions.

Au stade de notre audit, la LCBO n'avait pas mis en place de fonction ou de cadre centralisé de gestion des fournisseurs qui lui aurait permis de suivre l'évolution et de procéder à la gestion du rendement des fournisseurs, dont celui des fournisseurs de TI.

- Les formulaires d'évaluation des fournisseurs étaient incomplets dans 10 des 13 dossiers que nous avons examinés. Il y manquait des renseignements sur la justification des notes données.
- Malgré son rendement insatisfaisant dans le cadre d'un contrat antérieur en 2019, une société d'experts-conseils a tout de même obtenu de nombreux contrats en 2020 et 2021, notamment parce que la LCBO n'avait pas intégré l'examen du rendement antérieur de ses fournisseurs à l'évaluation des nouvelles soumissions.

De plus, dans 20 des 25 contrats que nous avons examinés, la LCBO n'a pas pu suivre les progrès des fournisseurs de TI dans la réalisation de leur travail parce qu'elle n'avait établi ni indicateurs ni cibles quant à leur rendement.

Notre audit contient 10 recommandations destinées à la LCBO, dont les suivantes :

- documenter en détail la raison de chaque approvisionnement non concurrentiel;
- concevoir un processus cohérent d'évaluation du rendement des fournisseurs;
- mettre à jour les fiches de notation des évaluations des fournisseurs afin d'intégrer le rendement antérieur des soumissionnaires à la LCBO.

Vous pouvez lire le rapport en question au www.auditor.on.ca/index-fr.html.